

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 28 Mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mai à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 21/05/2024

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; l'adjoint CHARRET Thierry ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, GIBERT Dominique, JAMET Jérôme, KURAST Xavier, Sébastien GUIGNARD /formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : THOMAS Lionnel (a donné procuration à Christophe LECLERC) ; CHEMINOT Anyta (a donné procuration à Sylvie DUMONTET) IAFAYE Jérôme (a donné procuration à Thierry CHARRET)

M.GIBERT Dominique, a été désigné comme secrétaire de séance.

## COMPTE-RENDU

7 délibérations ont été adoptées à **l'unanimité** (11 voix pour)

### → **Renouvellement d'une convention signée avec l'A.T.D.A dans le cadre de la protection des données personnelles**

Le règlement général sur la protection des données (R.G.P.D) est entré en application le 25 mai 2018. Il a pour objectifs de renforcer la sécurité des données personnelles, d'adapter les droits et les libertés des personnes aux conditions de l'ère numérique, de réaffirmer le droit des personnes, d'augmenter les sanctions encourues et de créer un cadre juridique unifié en matière de gestion des données personnelles.

Il a été décidé de recourir à un délégué à la protection des données (D.P.O) par le biais d'un service mutualisé proposé par l'Agence Technique Départementale de l'Allier (A.T.D.A) en contre partie d'une participation annuelle de 515 euros au prorata du nombre d'habitant de la commune.

Les élus ont renouvelé avec l'A.T.D.A une convention pour ce service « protection des données à caractère personnel », d'une durée de quatre ans.

### → **Des travaux de voirie 2024 à venir, dans le cadre de l'entretien régulier des chemins communaux**

Comme précisé lors de la préparation budgétaire, des travaux de voirie Chemin des Moricauds à La Prugne et Route des Gardais, sont prévus dans le cadre de l'entretien régulier des chemins de la commune. Il s'agit d'une dépense de 21 353 euros TTC.

→ **Une décision modificative de crédits pour abonder le programme d'investissement de la réhabilitation de la Maison du garde et de sa grange**

Comme prévu au moment du vote du budget, il convient d'abonder le programme d'investissement qui financera les travaux de réhabilitation de la maison du garde et de sa grange annexe.

Les 112 600 euros prévus initialement pour la rénovation des logements communaux serviront pour l'investissement principal portant sur la réhabilitation du bâti au 1 place de l'église.

→ **Des frais en lien avec la réhabilitation de la Maison du garde, 1 Place de l'église**

Le montage financier du programme d'investissement se poursuit avec l'état des dépenses.

Il a fallu recourir à l'APAVE pour l'obtention d'un diagnostic amiante-plomb avant travaux (évalué à 2 230 euros) et au Bureau d'Etude LACLAUTRE de Montluçon (évalué à 3 600 euros) pour un audit énergétique.

LESCURAT BTP a été choisi pour prévoir l'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (évalué à 15 709 euros).

→ **Le montage financier du programme d'investissement de la réhabilitation de la Maison du garde évolue**

L'Europe, l'Etat, la Région, le Département sont sollicités pour le subventionnement des grands projets structurants de la commune, afin de réduire leurs financements. En complément de la D.E.T.R, le Fonds Vert est sollicité pour couvrir les frais de travaux portant sur la rénovation énergétique de la Maison du garde.

Les 80% de subventionnement public sont espérés. La commune aura recours à un emprunt, en plus de son autofinancement.

→ **Attribution d'une subvention de 92 euros pour deux apprentis d'IFI 03**

La commune, sollicitée par IFI 03, attribue la somme de 92 euros pour deux apprentis en restauration, domiciliés à la Maison d'Enfants à Caractère Social « Le Trèfle ».

Les enfants de la M.E.C.S Le Trèfle font partie intégrante des habitants de Chazemais. Ils sont intégrés au moment du calcul des effectifs pour évaluer la participation communale au SIESS (scolarité des collégiens) et au RPI (scolarité des élèves de maternelle et élémentaire).

→ ***Intégration dans la Fonction Publique territoriale d'un agent communal jusqu'alors contractuel : du renfort pour le service technique***

A l'issue d'une durée de contrat de trois ans, le Maire et l'adjoint en charge du personnel ont le plaisir d'annoncer au conseil municipal, la stagiairisation d'un agent communal âgé de 54 ans. Il s'agit d'un poste d'adjoint technique polyvalent à temps plein : gestion du restaurant scolaire, entretien des locaux communaux et des espaces verts principalement dans le centre bourg. Christelle SANTIAGO a donné jusqu'alors entière satisfaction pour être intégrée dans la fonction publique territoriale.

→ **AUTRES INFORMATIONS :**

- Les 11 élus s'organisent pour la tenue du bureau de vote du dimanche 9 juin prochain à l'occasion des élections européennes.
- Concernant la gestion des périodes caniculaires : toute personne vulnérable âgée, isolée, handicapée est invitée à se faire inscrire en Mairie pour la tenue d'un REGISTRE CANICULE. Des locaux communaux climatisés ou frais pourront être ouverts à l'occasion pour ces personnes souffrant de la chaleur excessive.
- Un franc succès aux dernières manifestations et cérémonie organisées par la municipalité : atelier cuisine du 26 avril ; les petits jardiniers du 15 mai ; la distribution de plantes aux 150 mères de famille du 26 mai ; la cérémonie du 8 Mai en présence des enfants de l'école Hubertine AUCLERT et officiée pour la première fois de l'histoire de la commune par une femme au nom d'Anyta CHEMINOT, adjointe au Maire.

---

**Chazemais s'anime, Chazemais se cultive**

- Concours des maisons fleuries : inscription en Mairie du 17 au 28 juin.
- Fête des écoles le vendredi 28 juin et repas de fin d'année organisé par le restaurant scolaire à l'étang communal en présence du Maire.
- Organisation du feu d'artifice avec RDN de Quinssaines pour le dimanche 4 août à l'occasion de la fête patronale.

***Prochain Conseil Municipal, le mardi 27 août à 18h15***